

Châteauroux, le 15/01/2019

COMPTE-RENDU du CTL du 10/01/2019 (hors emplois)

Représentants de l'Administration : Mme DESBOIS, Mme DESLANDES, Mme FORE, M.LEMOINE.
M.BERGERON, secrétaire.

Représentants du personnel : RENAUD Sylviane (titulaire), OBLIN Pierre (suppléant), COMBES Marie-Caroline (experte) pour FO-DGFIP 36.

Le CTL s'est ouvert à 9 h 30.

Une organisation syndicale a lu une déclaration liminaire, et la Direction a distribué à tous les élus le règlement intérieur du CTL.

1°) Approbation du PV du CTL du 19/06/2018 (pour avis) :

Vote « pour » à l'unanimité des organisations syndicales ayant été présentes à ce CTL.

2°) Détermination des ponts naturels de l'année 2019 (pour avis) :

L'année 2019 n'offre que deux possibilités de ponts naturels, les vendredis 31 mai et 16 août.

Vos représentants FO-DGFIP 36 ont voté « pour » ces deux dates, qui ont été acceptées.

3°) Déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) dans les SIP (pour avis) :

Le SIP de La Châtre était le SIP préfigurateur pour l'Indre depuis Octobre 2018.

Les organisations ont demandé un bilan chiffré de l'APRDV au SIP de La Châtre ; prise au dépourvu par cette question inattendue, la Direction s'est empressée d'envoyer aux renseignements une AFIPA, tout en reconnaissant qu'effectivement, notre demande était fondée.

Nous avons donc pu bénéficier de chiffres tout frais, obtenus par téléphone auprès de la responsable du SIP concerné.

En tout, 62 rendez-vous ont été pris, dont 59 sur 2018.

5 seulement de ces rendez-vous ont été pris par internet.

13 rendez-vous ont été annulés, soit grâce au contre-appel systématique, soit parce que les redevables ont fait faux bond.

Rappelons que le SIP de La Châtre accueille 8 000 personnes par an. Pour information, le SIP de Châteauroux en accueille 36 000.

Le déploiement est prévu dans tous les SIP au 1^{er} trimestre 2019, après les vacances de février, a précisé la Directrice.

Les chefs de service et leurs adjoints seront formés en priorité, puis ce sera au tour de leurs agents. Cette formation ne dépassera pas une demi-journée.

Une campagne de communication sera effectuée à destination du public.

Cette modalité d'accueil pourra être suspendue le temps de la campagne de déclaration.

L'APRDV ne concerne que les dossiers complexes, d'où le contre-appel qui permet de vérifier la nécessité de prendre un rendez-vous pour la résolution du problème de l'utilisateur.

La Direction nous a bien précisé que cet accueil sur rendez-vous n'a pas vocation à devenir le seul mode d'accueil physique. Dont acte.

D'autres services pourraient être concernés dans un avenir indéfini.

Ce sujet a été l'occasion d'évoquer les problèmes téléphoniques du SIP de Châteauroux ; de nombreux appels sont inaboutis. La Direction a promis, pour une énième fois, de procéder à une expertise de ces dysfonctionnements.

Concernant l'accueil physique au SIP de Châteauroux, une représentante des personnels a évoqué certaines difficultés. Par exemple, les agents ne bénéficient pas d'une habilitation nationale, ce qui les oblige à courir en cas de nécessité après un cadre A ou A+, seuls titulaires de cette habilitation, cas qui se présente quand même assez souvent !

Vos représentants FO-DGFIP 36 se sont abstenus, n'étant pas persuadés que ce système apportera une amélioration aux conditions de travail de nos collègues.

4° Expérimentation d'un Service d'Appui au Réseau (SAR) du SPL : extension du champ d'application (pour information) :

Le champ d'application du SAR est étendu au recouvrement forcé des produits locaux.

Les comptables intéressés peuvent passer une convention avec la Direction pour une période déterminée, sachant que le comptable reste entièrement responsable pécuniairement.

Un cadre A est affecté à 100 % à cette mission, l'autre cadre A poursuivant à 50 % sa mission de contrôle des régies.

5°) Expérimentation d'une nouvelle modalité de travail à distance (pour information) :

Encore une nouvelle expérimentation ! Notre Directrice nous a dit qu'il fallait faire preuve de souplesse et d'imagination.

Dans l'Indre, on n'a pas d'effectifs, mais on a des idées !

Enfin, là, ce n'est plus de la souplesse, mais du contorsionnisme, jugez-en :

Un cadre B de la Trésorerie de Buzançais affecté en CAPL locale, et selon son souhait, à la Trésorerie de Déols, est bien présent physiquement dans cette Trésorerie depuis le 7 janvier 2019.

Mais ... cet agent ne travaille que sur les dossiers de la Trésorerie de Châtillon, et sous l'autorité de la Trésorière de Châtillon ! La dite Trésorière devra se déplacer régulièrement à la Trésorerie de Déols pour faire le point avec son agent délocalisé.

Au 1^{er} mars 2019, un contrôleur arrive à Châtillon grâce au mouvement spécifique. Une fois ce contrôleur formé, le contrôleur déolois-châtillonnais pourra se consacrer en partie à la Trésorerie de Déols, situation encore plus simple, n'en doutons pas ...

Enfin, un groupe de travail va être mis en place concernant les différentes modalités de travail à distance dans l'Indre : SAR, Déols-Châtillon, SIE extérieurs et CSP à distance.

Ce sujet a été l'occasion pour la Directrice d'aborder une problématique conséquente : le resserrement des structures SPL de l'Indre à 3 ou 4 implantations sur la période 2020 à 2022.

Sans être devin, il est certain que Déols et Châtillon sont condamnés, probablement Valençay et Argenton également.

Resteront certainement Châteauroux, peut-être Le Blanc, Issoudun et/ou La Châtre ?

6°) Questions diverses :

- Fiche sur la sécurité immobilière

La Direction mène actuellement une expertise sur la sécurité de chaque site.

Un groupe de travail se penchera bientôt sur ce sujet, qui sera examiné au CTL du 7 février.

- Délestage téléphonique

En cas de surcharge du N° de téléphone national, chaque département peut contribuer au délestage.

Dans l'Indre, 3 n° de téléphone et donc 3 agents joueront ce rôle, en étant prévenus la veille.

Ces 3 postes sont situés au SIP de Châteauroux, au SIP de La Châtre et à la Direction.

Les agents effectuent dans ce cas une vacation de 2h10.

- Représentants des CDAS et CHSCT

Nous connaissons prochainement le nombre de représentants par organisation syndicale dans ces instances.

- Problématique des congés dans les SIP en début d'année 2019

Du 2 au 4 janvier, 450 personnes ont été accueillies dans l'ensemble des sites du département, en plus de 450 appels téléphoniques environ, tout ceci pour le PAS, sans compter l'accueil pour d'autres problématiques.

Cet afflux justifie aux yeux de la Direction la nécessité de mobiliser les effectifs sur cette période de congés scolaires.

- Visites d'agents des Domaines dans les CDFiP d'Argenton et d'Issoudun

Ces visites a priori mystérieuses relèvent d'une évaluation domaniale classique, il n'est donc pas prévu de vendre ces sites.

- Actions et projets de la nouvelle Direction

La Directrice a remonté ses propositions au Directeur Général qui, pris par d'autres sujets, n'a pas encore répondu aux projets de restructurations de l'Indre. Dès que celui-ci aura daigné se pencher sur notre petit département rural, vieillissant et en perte de vitesse, les agents de l'Indre seront informés de leur avenir, ou plutôt de leur absence d'avenir ...

Les premières impressions de la Directrice ont été que nous sommes des agents sérieux, à la conscience professionnelle élevée, et désireux d'échanger avec la Direction.

La Directrice souhaite mettre en avant la problématique d'accompagnement des publics en difficulté, à travers la solution miracle des Maisons de Services au Public.

Le resserrement annoncé du réseau devrait permettre, paradoxe énoncé par la Directrice, d'être plus présents auprès des personnes qui en ont besoin.

Hormis les MSP estampillées « La Poste », il existe actuellement celles d'Aigurande, de Mézières en Brenne et de Vatan. Les communes de Buzançais et de Valençay sont intéressées pour en créer une ; celle de Buzançais se situera probablement dans les locaux de l'ancienne Trésorerie, locaux qui étaient trop vétustes pour conserver la Trésorerie, mais qui, miraculeusement, peuvent désormais accueillir une MSP ; peut-être même que des travaux seront effectués, alors qu'ils étaient réclamés à cor et à cri par la DDFiP depuis de nombreuses années ...

- Agences comptables

Seul le Conseil Départemental de l'Indre remplit actuellement les critères pour pouvoir créer une agence comptable, mais ne semble pas intéressé dans l'immédiat.

La Directrice nous a fait valoir qu'il n'était pas dans l'intérêt des collectivités de créer une agence comptable, qui leur coûterait cher, pour un service que nous rendons actuellement gratuitement.

Néanmoins, vu la baisse des effectifs, FO-DGFiP 36 constate que le service rendu aux collectivités locales baisse constamment en qualité et en quantité, ce qui favorisera à terme la création de ces agences comptables, au moins pour les grosses collectivités.

Espérons que ces agences comptables ne se mettent pas en place dans les années à venir, compte tenu des conséquences pour les agents qui seront dans l'obligation de suivre la mission et détachés d'office auprès de la collectivité pour 3 ans.

Ceci n'est pas de la science-fiction, le texte est présent dans le PLF 2019 :

*« Pour les besoins de la délégation, tout ou partie des agents de la direction générale des finances publiques qui exercent leurs fonctions dans un service ou une partie de service précédemment affecté à la gestion comptable et financière de la personne publique délégataire, désignée par la convention mentionnée au I, **sont placés d'office en position de détachement** auprès de celle-ci pour la durée initiale de la délégation afin d'assister l'agent comptable dans ses fonctions. »*

Les leçons ont été tirées du regroupement des hôpitaux sur une seule Trésorerie : les agents qui maîtrisaient les tâches requises avaient toute liberté pour suivre la mission ou non, et ne l'ont bien souvent pas suivie, ce qui a obligé l'Administration à former d'autres agents.

Donc, maintenant, plus le choix. Vous connaissez le boulot ? Allez, en rang par deux, direction la Mairie ou le Conseil Départemental, et silence dans les rangs !

FO-DGFiP restera vigilant quant au déploiement des premières agences comptables dans d'autres départements, et au sort qui sera réservé aux agents.

La réunion s'est terminée à 12 h 05.

COMPTE-RENDU du CTL du 10/01/2019 (dossier emplois)

A 14 h, devait se tenir le CTL Emplois (ou plutôt le CTL suppressions d'emplois).

Or, l'ensemble des organisations syndicales du département a choisi d'inviter les agents à venir s'exprimer directement auprès de Mme DESBOIS.

Pour FO-DGFiP 36, il est important que vous puissiez faire remonter frontalement à la Direction votre vécu quotidien, vos craintes, vos aspirations, et parfois même votre colère.

C'est ainsi qu'une petite quarantaine d'agents a pu bénéficier d'autorisations syndicales d'absence offertes par les organisations syndicales, pour se rendre à la DDFiP, et s'entretenir sans filtre avec la Directrice.

Tous les types de services étaient représentés, et certains collègues ont même pu venir de sites extérieurs.

Une déclaration a été lue au nom de tous par une représentante syndicale ; en réponse, Mme DESBOIS nous a tenu le discours suivant :

La suppression de 17 emplois, soit 5,45 % de nos effectifs, s'explique par des choix nationaux.

La réduction du déficit budgétaire passe par des suppressions de postes de fonctionnaires, lesquelles sont inévitablement plus importantes dans des départements tels que le nôtre, qui perdent de la population, où le niveau de vie est plus faible, où l'économie est peu dynamique, etc ...

« Vous n'y pouvez rien » a déclaré Mme DESBOIS à plusieurs reprises.

Vos représentants FO-DGFiP 36 ont rappelé à la Directrice que cette mécanique implacable de taille dans les effectifs avait de graves conséquences sur les conditions de vie au travail des agents restants, lesquels doivent se répartir la charge de travail de leurs collègues partis et non remplacés.

Mme DESBOIS a été alertée sur la réelle souffrance de nombre d'entre nous et sur les drames qui pourraient en découler.

La question de la pression exercée sur les agents et sur les chefs de service par les indicateurs a également été évoquée.

Mme DESBOIS a bien insisté sur le fait qu'elle demandait aux chefs de service de prioriser les tâches essentielles, et de redescendre cette consigne à leurs agents : « Certaines tâches ne seront pas faites, ou faites plus tard ».

Concernant les restructurations qui auront lieu sur la période 2020-2022, Mme DESBOIS n'a pas souhaité donner d'informations lors de cette discussion, afin d'éviter de favoriser les agents présents par rapport à ceux qui n'ont pas pu se déplacer.

Il faudra donc encore attendre pour connaître les modalités de notre disparition programmée.

Les échanges ont pu avoir lieu pendant une heure, dans la courtoisie, mais également dans la fermeté de part et d'autre.

Le CTL Emplois est reconvoqué le vendredi 18 février.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
Direction Départementale des Finances Publiques de l'Indre
Service d'Appui au Réseau
10 rue Albert 1^{er}
36019 CHATEAUROUX CEDEX
Mail : fo.ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr